

Nouvelles et chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **9 (1864)**

Heft 19

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

sourd provenant, croyait-on, du travail des mineurs français, son premier mouvement fut de douter. « Vu la faiblesse extrême du bastion « du Mât, dit-il, qui n'était nullement garanti contre les conséquences « d'un assaut, il n'était guère supposable que l'ennemi voulût s'ex- « poser, de plein gré, à toutes les vicissitudes et aux lenteurs de la « guerre des mines, et renoncer à un assaut qui lui présentait alors « toutes les chances possibles de succès. »

Il est de règle, dans l'attaque des places, de n'ouvrir la mine que devant des ouvrages qu'on ne peut pas enlever de vive force. Les Français, en péchant contre cette règle, commirent une faute qui eut pour résultat de traîner le siège en longueur. En effet, comme les travaux d'approche devant le bastion du Mât étaient subordonnés aux progrès de la guerre des mines, ils n'avancèrent que de 87 mètres, du 20 novembre 1854 au 15 avril 1855, et que de 45 mètres du 15 avril au 8 septembre ; c'est-à-dire que, sur ce point, les Français ne se rapprochèrent de la place que de 132 mètres en dix mois, tandis que devant l'ouvrage Malakoff, où les sapes marchaient sans être appuyées par la mine, ils avancèrent de 950 mètres en trois mois, du 7 juin au 8 septembre !

Ici se termine la première partie de la relation de M. Todleben. La dernière partie, qui traitera des trois attaques des alliés (Anglais au centre, Français aux deux extrémités) sur un front de 7 kilomètres, et des assauts du 18 juin et du 8 septembre sera plus intéressante encore. Elle paraîtra, dit-on, dans le courant de l'hiver prochain.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Aux indications de notre dernier numéro, nous ajouterons, sur la manière dont les troupes d'occupation de Genève sont organisées, les détails suivants :

Commandant de la brigade, M. Barmann, colonel fédéral, de St-Maurice ; adjudants d'état-major, les capitaines Solioz, de Sion ; Emery, de Lausanne, et Droz, de Renan. Commandant de place, le lieutenant-colonel Amstutz, de Berne ; adjudant de place, le capitaine Sac, de Neuchâtel. Commissaire des guerres, le major Magnin, de Coppet ; adjoint, le lieutenant Demole, de Genève. Secrétaire d'état-major, Bury, Samuel, juge d'instruction, à Lausanne.

Troupes entrées : le 23 août, le bataillon n° 46, Vaud, commandant Baud, 787 hommes ; le 23 août, la compagnie de carabiniers n° 76, Vaud, capitaine Besson, 83 hommes ; le 24 août, la compagnie de carabiniers n° 3, Vaud, capitaine Bonnard, 85 hommes ; le 24 août, le bataillon n° 45, Vaud, commandant Groux, 789 hommes ; le 31 août, le bataillon n° 36, Berne, commandant Howald, 705

hommes ; le 3 septembre, le bataillon n° 38, Argovie, commandant Wassmer, 686 hommes, et la demi-compagnie n° 15, de Vaud.

Les troupes sont logées, le bataillon n° 45 et la compagnie de carabiniers n° 76, à la caserne de Hollande ; le bataillon n° 36 au bâtiment électoral, et le bataillon n° 38 à la caserne de Chantepoulet et à Carouge ; la compagnie de carabiniers n° 3 à la caserne de St-Antoine ; la cavalerie à la caserne de Chantepoulet. Le service de garde est assez étendu et organisé comme suit :

1° 1 poste central à l'hôtel-de-ville, 50 hommes, 7 factionnaires. — 2° 1 poste de police à la caserne de Hollande, 50 hommes, 8 factionnaires. — 3° 1 poste de police à la caserne de Chantepoulet, 25 hommes, 5 factionnaires. — 4° 1 poste au bâtiment électoral, 50 hommes, 5 factionnaires. — 5° 1 poste à St-Antoine, 12 hommes, 2 factionnaires. — 6° 1 poste central à St-Antoine, 50 hommes, 7 factionnaires. — 7° 1 poste à Longemalle, 25 hommes, 3 factionnaires. — 8° 1 poste à Coutance (rue Grenus), 20 hommes, 3 factionnaires. — 9° 1 poste au Grand-Pré, 40 hommes, 7 factionnaires. — 10° 1 poste à Carouge, 40 hommes, 3 factionnaires. — Total, 522 hommes, 50 factionnaires.

A ce total, il faut ajouter les nombreuses rondes et patrouilles entre les postes.

Les troupes n'étant pas de garde vont à l'exercice suivant l'ordre du jour général ; à 4 1/2 heures, diane ; de 5 1/2 jusqu'à 6 1/2, théorie ; 10 1/2 heures, diner ; 11 heures, rapport au commandant de place ; à 11 1/2 heures, parade de garde ; à midi, diner des officiers ; de 2 1/2 jusqu'à 6 heures, exercices ; à 6 1/2 heures, rapport au commandant ; à 9 heures, retraite ; à 10 heures, extinction des feux. — Le service de sûreté est organisé spécialement et sévèrement maintenu.

Le 31 août, est reparti et a été licencié à Coppet le bataillon local, sous les ordres du commandant Baud.

Le Conseil fédéral ayant ordonné la réduction de la brigade à 2000 hommes, les bataillons ont été réduits à l'effectif réglementaire fédéral. Les hommes ainsi licenciés sont partis le 7 septembre, à savoir, du 45^e, 143 hommes ; du 36^e, 59 hommes ; du 38^e, 84 hommes. Le même jour a été licenciée la compagnie de carabiniers n° 76.

Ensuite de cette diminution et du transfert de l'arsenal du Grand-Pré à l'entrepôt, les postes ont été réduits de 10 à 8 par la suppression de ceux du Grand-Pré et de la rue Grenus. Le nombre des hommes de garde chaque jour est de 260 ; tous les postes sont commandés par des capitaines et des lieutenants.

Le 8 septembre, à 2 1/2 heures, toute la brigade, composée de deux compagnies de carabiniers, trois bataillons et d'une demi-compagnie de dragons, a été inspectée, sur le champ de manœuvres de Plainpalais, par M. Fornerod, commissaire fédéral. L'aspect de la troupe, en capote, était très beau, et la brigade s'étendait d'une extrémité à l'autre de la grande plaine. Après quelques manœuvres de brigade, le défilé a eu lieu et la troupe est rentrée dans ses quartiers. Tout le monde, inspecteur et inspectés, paraissait satisfait.

Les troupes sont animées du meilleur esprit, vivant dans une excellente camaraderie entr'elles, et ne témoignant aucune raideur vis-à-vis des bourgeois, sans que leur tâche en souffre le moins du monde.

Voici quel est, d'après le dernier rapport de M. le directeur des arsenaux, le déficit des armes pillées le 22 août et non encore rentrées : Il manque à l'arsenal de l'hôtel-de-ville 116 fusils ; au dépôt transféré de l'arsenal du Grand-Pré, 80, et 113 pistolets. Il a été tenté jusqu'à présent quelques visites domiciliaires, mais qui sont restées sans résultat.

La demi-compagnie de cavalerie n° 15, capitaine de Cerjat, a quitté Genève le 17 septembre, pour être remplacée par l'autre moitié de cette même compagnie sous le commandement de M. le lieutenant Couvreu. Ce second détachement compte 48 chevaux.

Il sera relevé à son tour, le 1^{er} octobre, par la compagnie de cavalerie n° 17, capitaine Bachmann, qui passera également dans la brigade d'occupation en deux détachements successifs.

Sur la proposition des commissaires fédéraux à Genève, le Conseil fédéral a décidé de licencier, le 26 courant, le bataillon n° 45 de Vaud et la compagnie de carabiniers n° 3, et de remplacer le premier par le bataillon n° 61 de Fribourg.

M. le commissaire fédéral Fornerod est de retour à Berne ; il a repris l'exercice de ses fonctions.

L'école fédérale des officiers et aspirants d'infanterie, à Soleure, s'est terminée le 10 courant, après avoir été inspectée par M. le colonel fédéral Barmann. Cette inspection a donné un bon témoignage de la manière habile dont l'école avait été dirigée par M. le lieutenant-colonel fédéral Wieland.

On nous écrit de Luziensteig, 10 courant.

« Nous sommes ici au milieu des vents et des orages, et la température dans cette région élevée est très rigide à cette époque. Ce nonobstant la santé de la troupe est toujours très bonne. Nous avons au plus deux, trois malades par jour (légères indispositions), et le plus souvent pas de malades du tout. Le colonel Fogliardi, qui nous commande en chef, s'applique surtout à varier les occupations afin que l'ennui ne vienne pas nous visiter, et il y réussit en effet ; nous sommes tous très contents de cette place d'armes et on ne pense guères à aller même jusqu'à Mayenfeld. Mais il serait mieux une autre année que l'école, au lieu de septembre, fût tenue en juillet. »

Le Conseil fédéral avait demandé au gouvernement prussien un modèle de ses canons rayés au calibre de 12. Le cabinet de Potsdam répond négativement, attendu qu'il ne saurait disposer de l'objet en question sans l'assentiment de tous les Etats de la Confédération germanique.

Vaud. — Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 7 courant, a nommé MM. *Lasueur*, Ch.-L., à Bullet, capitaine au n° 3 du 112^e bataillon de réserve fédérale ; *Muret*, Arnold, à Vevey, 2^e sous-lieutenant au n° 3 du 46^e bataillon d'élite, et *Burnier*, Ernest, à Aigle, 2^e sous-lieutenant au n° 4 du 45^e bataillon d'élite.

— Le Conseil d'Etat a nommé capitaine M. G. *Gaulis*, à Lausanne, lieutenant aide-major du bataillon n° 5 de réserve cantonale.

ERRATUM. — Dans la feuille 2^{me} de la *Guerre du Danemark*, expédiée avec notre précédent numéro. page 26, 8^{me} ligne, au lieu de « Russie, » lire « Prusse. »
